

DELIBERATION N° 88/10-08 - SOLIDARITE NIMES

*Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'un appel est lancé par l'Union Nationale des C.C.A.S. en faveur de la population de NIMES et des Communes environnantes durement éprouvée par la catastrophe dont elle vient d'être victime.*

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :*

- d'accorder un secours de 2 000 F qui sera versé au C.C.A.S. par l'intermédiaire de l'U.N.C.C.A.S.F.*
- d'inscrire les crédits au budget communal.*